

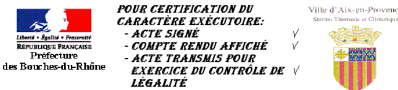


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-602**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc172355-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CULTURE - MÔMAIX 2015 - ACHAT DE PLACES

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CULTURE - MÔMAIX 2015 - ACHAT DE PLACES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Culture coordonne chaque année à l'automne, le temps fort jeune public intitulé « Mômâix », qui propose durant deux mois des spectacles vivants dans différentes disciplines artistiques : théâtre, musique, danse, cirque...

Pour élaborer ce programme, la Ville travaille conjointement avec les lieux culturels aixois participants afin d'inscrire cette démarche dans une dynamique d'accessibilité au bénéfice d'un public familial. Les partenaires réguliers de cette manifestation sont: le Théâtre du Jeu de Paume, le Grand Théâtre de Provence, le Pavillon Noir, le Théâtre des Ateliers, le Théâtre Antoine Vitez, le Théâtre Ainsi de suite, le 3 bis f, le Petit Duc (Théâtre et Chansons), le Conservatoire, le Bois de l'Aune et la maison de Quartier la Mareschale.

Par son travail de coordination, la Direction de la Culture anime des groupes de travail avec les opérateurs afin de renforcer le maillage et les actions de médiation. Une des résultantes de ce travail d'animation sur notre territoire a été la mise en place d'un livret de communication très largement diffusé et d'une charte de fonctionnement précisant les actions et modalités pour chacun des partenaires.

La 9ème édition de Mômâix se déroule du 16 octobre au 19 décembre 2015, avec comme nouveauté cette année, des rencontres professionnelles organisées en partenariat avec l'Agence Régionale des Arts du Spectacle (ARCADE) suivies d'un week-end de lancement les 17 et 18 octobre intitulé « On se lance ! ». A cet effet, des ateliers gratuits et ouverts à tous pour sensibiliser à l'univers des spectacles de cette saison 2015 sont proposés à la Cité du Livre.

En complément, une formation pour le personnel encadrant issu des centres socio-culturels aixois et des écoles de la Ville est organisée pour faciliter le décryptage des spectacles et sensibiliser à la culture.

Enfin, la Ville a souhaité reconduire le jeu par tirage au sort, permettant de gagner des places aux spectacles de Môtmaix. Cette année, la Ville achètera 75 pass (un pass ouvrant droit à l'accès à une représentation pour 4 personnes dont au moins un enfant de moins de 12 ans).

Lieux	Nombre de places achetées	Coût total
Théâtre du Jeu de Paume	96	960,00 €
Grand Théâtre de Provence	64	640,00 €
Théâtre Antoine Vitez	48	288,00 €
Théâtre des Ateliers	56	392,00 €
3 Bis F	12	67,50 €
Le Petit Duc - (Théâtre et Chansons)	16	144,00 €
Théâtre Ainsi de Suite	8	96,00 €
TOTAL	300	2 587,50 €

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de places dans le cadre du jeu concours comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées au budget de la Ville au chapitre 9233 – 6188 – 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

